

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean MERLAUT, Maire.

**Présents :** MM. Jean MERLAUT, Dominique HERMOSO, Pascal MODET, Mme Maryse MERLAUT, MM. Philippe LAROZE, Jean-Louis PERIER, Michel CAU, Melle Francine REYNAUD, Mme Nadège VIGNAU, M. Frédéric ROUGIER, Mme Charlotte REVAULT.

**Absents excusés :** M. Frédéric PRADEAU (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Mmes Sylvia VARELA Y VARELA (pouvoir à Melle Francine REYNAUD), Véronique LEBLANC-TRIDAT (pouvoir à M. Jean MERLAUT)

**Secrétaire de séance :** Maryse MERLAUT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2018.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Anne PUIGCERCOS, notaire à LANGOIRAN, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle B 40, d'une superficie totale de 476 m<sup>2</sup>, sise *Cabane* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Frédéric BEYLOT, notaire à CRÉON, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 394, A 817, A 819 et A 822, d'une superficie totale de 723 m<sup>2</sup>, sises *Caillot* à BAURECH.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces parcelles se situent en zone N, en dehors de la zone de droit de préemption de la commune.

### **REPLACEMENT MATERIEL INCENDIE**

Le Maire informe le conseil Municipal que suite à la visite annuelle de la société ABC FEU, il est nécessaire de remplacer 4 extincteurs et 22 blocs de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de la société ABC FEU, d'un montant total de 1 619.54 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

## **SUBVENTION COMITÉ DES FÊTES**

Monsieur Philippe LAROZE rappelle au Conseil Municipal que depuis 2016, les communes de CAMBES et BAURECH s'efforcent de promouvoir des animations intercommunales.

La promotion des événements communs est réalisée par les deux communes (distribution de flyers, sites internet, affiches, etc.). L'organisation et le financement sont assurés principalement par la commune dans laquelle se déroule l'animation (avec éventuellement une participation de l'autre commune), selon le programme annuel établi par les deux communes.

Pour l'année 2018 :

- l'animation pour les scolaires dans le cadre du festival lyrique de CAMBES s'est déroulée à CAMBES, la commune de BAURECH a assuré le transport de ses scolaires.
- la Fête du Mascaret a eu lieu à CAMBES ; la commune de BAURECH, par l'intermédiaire de son Comité des Fêtes, a financé la prestation du chanteur de rue « Hirondelle » avec son orgue de Barbarie.
- le forum des associations a eu lieu à CAMBES. L'organisation a été assurée par la commune de CAMBES. Le Comité des Fêtes de BAURECH a assuré la promotion du forum auprès des associations de BAURECH.
- un concert annuel a eu lieu à l'église de BAURECH avec le groupe KHIMAIRA. La commune de CAMBES a accepté de contribuer au financement de la prestation à hauteur de 300 €.

La commune de CAMBES versant la participation à la commune, le Maire propose au Conseil Municipal de reverser l'équivalent, soit 300 €, sous forme de subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (abstention de Melle Francine REYNAUD et M. Philippe LAROZE),

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 300 € au Comité des Fêtes

CHARGE le Maire de procéder au versement

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation des services techniques. Suite à la mutation et l'accident de service des deux agents titulaires, deux agents non titulaires ont été recrutés jusqu'en cette fin d'année. Il est proposé au Conseil Municipal de prolonger ces contrats dans l'attente d'un nouveau recrutement en mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

CHARGE le Maire de procéder aux recrutements nécessaires au sein du service technique

## QUESTIONS DIVERSES

### DÉCISION MODIFICATIVE

Dans le cadre des dépenses liées au personnel, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte 6413 du chapitre 012 en fonctionnement n'a pas été suffisamment provisionné ; il présente une modification budgétaire sous la forme d'un virement de crédits de 4 000 € comme suit:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022- Dépenses imprévues	4 000 €	
012- Charges de personnel 6413- Personnel non titulaire		4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce virement

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h15.